

## Réunion du conseil d'établissement

Le 21 octobre 2025 à 18h00

Café pédagogique, École Lucien-Pagé

### Procès-verbal

Présents :

Emilie Sarah Caravecchia (parent)	Noémie Mailloux-Houle (enseignante)
Carl Charest (parent)	Alder Pierre (enseignant)
Roch Abner Dupervil (parent)	Louis Lépine-Delorme (enseignant)
Béatrice Flores (parent)	Guillaume Provost (enseignant)
Julie Roch (parent)	Noumbé Diop (professionnelle)
Éliot Rochon (élève)	Caroline Barrette (personnel de soutien)
Éloïze Pépin Roch (élève)	Éric Thermidor (direction)
Myriam Broué (public)	
Gourmet Délice (public)	

Formant quorum sous la présidence de M. Carl Charest

Absents : Sabrina Benmakhlouf (parent)

### 1. Ouverture de la séance

La direction ouvre la séance avant l'élection du président. Le quorum est constaté.

### 2. Nomination d'un secrétaire : M. Louis Lépine-Delorme

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La direction présente l'ordre du jour, qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée, prise des présences et vérification du quorum
2. Nomination d'un(e) secrétaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 juin 2025
5. Présentation des membres du Conseil d'établissement
6. Élection à la présidence
7. Élection à la vice-présidence
8. Période réservée au public
  - 8.2 Mère d'une élève du programme MAM

### 9. ÉTUDE DE DOSSIERS

#### 9.1 Dossiers d'information :

- 9.1.1 Fonctions et pouvoirs du Conseil d'établissement
- 9.1.2 Déclaration de la clientèle scolaire
- 9.1.3 Inscriptions 2026-2027 et portes ouvertes
- 9.1.4 Budget 2024-2025 (surplus déficit)
- 9.1.5 Budget 2025-2026 (grandes lignes)
- 9.1.6 Projet éducatif

#### 9.2 Dossiers de décision :

- 9.2.1 Budget de fonctionnement du CÉ et budget de formation pour les parents
- 9.2.2 Établissement des règles de fonctionnement du CÉ de Lucien-Pagé (Quorum, communications, comptes-rendus, approbation des sorties...)
- 9.2.3 Tableau des sorties éducatives
- 9.2.4 Membres de la communauté
- 9.2.5 Plan local des mesures d'urgence
- 9.2.6 Plan de lutte à l'intimidation (Nouvelle version du ministère de l'Éducation)

### 10. Rapports :

- 8.1.1 Enseignants
- 8.1.2 Professionnels
- 8.1.3 Personnel administratif et de soutien
- 8.1.4 Direction
- 8.1.5 OPP
- 8.1.6 Délégué au comité de parents

11. Calendrier des rencontres
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 juin 2025

Adopté à l'unanimité après correction d'une coquille.

5. Présentation des membres du Conseil d'établissement

6. Élection à la présidence

M. Carl Charest accepte le rôle de président.

7. Élection à la vice-présidence

Mme Béatrice Flores accepte le rôle de vice-présidente.

8. Période réservée au public

Deux parents d'élèves du programme Multi-Arts-Médias (MAM) présentent une démarche au CÉ :

Ils déplorent qu'une fois arrivés en 4<sup>e</sup> secondaire, les élèves du programme MAM qui désirent faire les cours de sciences doivent quitter le programme. Les enseignantes avaient tenté de faire modifier l'horaire dans les années précédentes, ce qui avait été accepté par le CÉ de l'époque, mais avait par la suite été bloqué par le CSS (prétextant que ce serait trop complexe pour la gestion des horaires). Les élèves sont déchirés entre le programme d'arts et la possibilité de faire les cours de sciences. Les parents demandent de refaire la demande au CSSDM pour retenter le projet. Ils notent que les élèves ne veulent pas d'un programme arts-études « officiel », parce que ce type de programme oblige le choix d'un art spécifique alors que le but du programme est de toucher à de multiples formes d'expression artistique.

La direction répond que transformer le programme en arts-études serait impossible de toute façon en raison du nombre d'heures de cours insuffisant. Les contraintes d'organisation scolaire sont complexes. La composition des horaires est faite par un sous-traitant, et toute solution trouvée ne doit pas affecter la diplomation des élèves. Les contraintes du changement d'horaire demandé auraient été excessives, car les groupes auraient été trop petits en raison de la perte des options en choisissant les cours de sciences. Une nouvelle grille-horaire sera présentée en CÉ après la consultation de l'équipe-école et le tout dépendra de la réponse de l'organisation scolaire.

Piste de solution proposée par un membre enseignant: Les heures de travail au Studio-MAM en dehors des heures de classe pourraient être reconnues comme faisant partie

du programme pour transformer le programme en art-études, qui pourrait aider à faire accepter la demande. (On note toutefois que cette solution ne règle pas le problème du choix d'un seul art, et le tout doit être arrimé aux exigences ministérielles.)

Un enseignant note que la perte d'options en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire est présente dans tous les programmes particuliers et n'est pas exclusif à MAM. Est-ce que la demande pourrait être faite pour tous les programmes de l'école?

Réponse de la direction: Les discussions en équipe-école doivent avoir lieu avant d'être proposé au CÉ et au CSS.

Les parents déposent une lettre au conseil (voir annexe 1).

À suivre en point de suivi à la présentation de la grille-matière en janvier/février.

## 9. Étude de dossiers

### 9.1 Dossiers d'information

#### 9.1.1 Fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement

La direction rappelle aux membres de suivre la formation sur le rôle du CÉ si ce n'est pas déjà fait.

#### 9.1.2 Déclaration de la clientèle scolaire

La direction présente la situation de l'école : il y avait 1636 élèves à l'école Lucien-Pagé l'an dernier, alors qu'il y a 1602 élèves inscrits cette année. D'autres écoles voient la même chose : il y a moins d'élèves en 1<sup>ère</sup> secondaire – plusieurs parents ont désinscrit leurs enfants de 1<sup>ère</sup> secondaire pour les envoyer au privé en raison des coupures annoncées par le Ministère de l'Éducation en fin d'année scolaire 2024-2025.

La direction ajoute qu'on aurait pu fermer un groupe de 1<sup>ère</sup> secondaire pour remonter le ratio à 26 élèves, mais on a choisi de garder 8 groupes de 22-23 élèves. Nous avons également plusieurs élèves multiniveaux en raison d'échecs. La direction présente le détail des différents groupes, niveaux et programmes de l'école

La direction note que l'ouverture de nouveaux groupes d'accueil serait difficile parce qu'il n'y a plus de case horaire pour que ces élèves aient un cours d'éducation physique, ce qui est obligatoire pour tous les élèves selon les directives ministérielles. La différence d'élèves entre la 4<sup>e</sup> secondaire et la 5<sup>e</sup> secondaire est dû aux décrochages et aux élèves « non diplômables » qui terminent leur scolarité à d'autres écoles comme Eulalie-Durocher, Marie-Anne ou à l'éducation des adultes. Certains élèves qui étaient en adaptation scolaire l'an dernier sont maintenant considérés comme étant au régulier en raison de la fermeture de groupes d'adaptation, ce qui explique l'augmentation du

nombre de groupes de 4<sup>e</sup> secondaire. 4 groupes d'adaptation scolaire ont été fermés depuis l'an dernier (2 en 3<sup>e</sup> secondaire et 2 en 4<sup>e</sup> secondaire).

#### 9.1.3 Inscriptions 2026-2027 et portes ouvertes

La direction annonce que 802 personnes sont venues aux portes ouvertes du jeudi 2 octobre 2025. Elle note que la période de libre-choix (pour les programmes MAM et basketball) se termine le 31 octobre. 7 écoles primaires « bassins » fournissent le reste des nouveaux élèves. Il y aura une deuxième soirée d'inscription le mercredi 22 octobre.

#### 9.1.4 Budget 2024-2025 (surplus et déficits)

La direction dit que l'école est en bonne santé financière. Un surplus de 55 000\$ a été repris par le centre de services – les surplus des écoles qui en ont servent à épouser les déficits des autres écoles. Deux postes de professionnels n'ont pas été pourvus, ce qui explique le léger surplus. Cette année, le centre de services a centralisé les postes de professionnels, donc ce genre de surplus restera au CSS cette année. Les postes de psychoéducateur et orthophoniste sont restés vacants en raison de la pénurie de personnel.

#### 9.1.5 Budget 2025-2026

La direction présente les grandes lignes du budget de cette année et explique les différents fonds disponibles.

La direction explique la problématique des équivalents temps complet (ETC) : Un dépassement de nombre d'heures travaillées dans l'ensemble du centre de services empêcherait le CSS de recevoir certains fonds du ministère de l'Éducation. Les libérations d'enseignants étaient impossibles en début d'année en raison de cette problématique, ce qui a été réglé depuis, mais il faut encore faire attention pour ne pas dépasser le budget. Les écoles ont la directive d'utiliser des compagnies privées plutôt que de faire les programmes à l'interne pour éviter de dépasser le plafond salarial.

Un parent relève l'incongruité de la situation, dénonçant qu'on demande au public de faire affaire avec le privé alors que nous avons l'expertise, notamment pour ce qui est des services de tutorat qui pourraient être offerts par des enseignants plutôt que des entreprises privées. La direction abonde dans le même sens.

Un parent demande si les services de tutorat pourraient être offerts par les pairs (des élèves volontaires) et si ces élèves pourraient être payés avec ces budgets. La

direction répond que cela passerait dans le budget pour le travail étudiant et n'affecte pas les ETC.

La direction présente le budget pour les activités parascolaires : 415 000\$ (pour assurer la gratuité des sorties éducatives considérant le niveau de défavorisation de l'école).

Le budget « Lecture à l'école » : 37 000\$ pour acheter les livres de bibliothèque et séries de classe.

Soutien à l'intégration EHDA : 138 enseignants alloués par le système considérant les ratios d'élèves, mais 148 enseignants au total à Lucien-Pagé en raison des programmes particuliers. Les 10 enseignants « supplémentaires » doivent être payés à même le budget de l'école.

Un parent note que certaines écoles ont de la difficulté à se payer des autobus pour les sorties scolaires, mais que ça ne semble pas être le cas ici, et se demande pourquoi. La direction répond que les écoles dans les milieux plus favorisés reçoivent des budgets moindres de la part du gouvernement, ce qui explique qu'elles doivent souvent demander la contribution des parents. L'école Lucien-Pagé ayant une cote de défavorisation de 10, nous recevons suffisamment d'argent pour pouvoir payer ces services.

Un parent demande des nouvelles à propos des rénovations à l'auditorium. La direction répond que l'écran a été réparé l'an dernier mais que le projecteur est toujours défectueux. Celui-ci est difficile à réparer parce qu'il est trop haut pour être atteint en toute sécurité et qu'il faut faire venir une nacelle.

### 9.1.6 Projet éducatif

Le point sera présenté à la prochaine rencontre

## 9.2 Points de décision

### 9.2.1 Budget de fonctionnement du CÉ et budget de formation des parents

Proposition d'un parent : Bâtir un comité pour construire des formations pour les parents (cybercriminalité, cyberdépendance, anxiété chez les jeunes...), car certains parents sont dépassés par ces problématiques. Une enseignante demande à s'assurer d'avoir un interprète LSQ lors de toute formation, étant donné la clientèle de l'école. 400\$ sont déjà budgétés, il y aura possibilité de bonifier avec le reste du surplus si nécessaire. Un membre du personnel propose deux ateliers LSQ pour les parents, et offre de partager le projet avec les collègues sur SDS. L'assemblée est unanime.

#### 9.2.2 Établissement des règles de fonctionnement du CÉ

La direction présente le document

Combien de temps avant de lever la séance en l'absence de quorum?

15 minutes avec possibilité d'inviter un substitut par Teams pour combler le quorum.

Combien de temps avant une séance extraordinaire?

72 heures ouvrables.

Les règles de régie interne sont adoptées à l'unanimité.

#### 9.2.3 Tableau des sorties éducatives

La direction présente le tableau des sorties proposées par l'équipe-école (voir annexe?). Elle note avoir pris la liberté d'approuver elle-même les sorties ayant eu lieu avant la première réunion du CÉ.

Le conseil approuve toutes les sorties à l'unanimité.

#### 9.2.4 Membres de la communauté

La direction propose d'admettre un.e représentant.e des organismes Motivation Jeunesse et Patro Villeray, qui œuvrent déjà auprès de nos élèves au sein du conseil d'établissement à compter de la prochaine réunion. Les membres approuvent la proposition à l'unanimité.

#### 9.2.5 Plan local des mesures d'urgence

La direction expose le fonctionnement de l'exercice d'évacuation : il y a un sac d'urgence dans chaque classe contenant une pancarte verte et rouge (pour afficher s'il manque des élèves ou non), des couvertures d'aluminium et une lampe de poche. On n'y met plus de liste d'élèves (changement de cette année), les enseignants étant responsables de les avoir.

Procédure de confinement (code argent) : La directive est de faire entrer tout le monde dans le local le plus proche dès que l'alerte sonne, puis de barricader le local.

#### 9.2.6 Plan de lutte à l'intimidation

La direction rappelle que la révision du plan de lutte adoptée par le CÉ en juin, mais le ministère a récemment sorti un nouveau canevas qui doit être adopté. Ce nouveau canevas très similaire à l'ancien avec quelques différences de vocabulaire le rendant plus complet. Nous pourrons adopter la nouvelle version à la prochaine rencontre.

Un élève demande si les élèves sont consultés pour le plan de lutte. La direction répond que oui, avec le sondage sur la sécurité qui a été distribué aux élèves l'an dernier.

## 10. Rapports enseignants :

### 10.1 Téléphones cellulaires

Les enseignants se disent impressionnés par la réponse des élèves à l'interdiction des cellulaires. Ils notent la bonne réaction des jeunes. Le principal problème qu'ils remarquent : il est plus difficile de faire des recherches Internet sans téléphones – ils se questionnent sur la possibilité d'obtenir plus d'outils technologiques (tablettes, chariot de laptops...)

Un élève remarque qu'un chariot a été utilisé par une enseignante et rien ne fonctionnait. La direction répond qu'un chariot est déjà disponible, un deuxième s'en vient. La direction se dit aussi impressionnée par le petit nombre d'interventions requises par rapport au téléphone cellulaire. Il y a eu certaines difficultés avec le paiement à la cafétéria et les combinaisons de cadenas en début d'année, mais l'adaptation va bon train.

### 10.2 Café étudiant accueil et petits déjeuners

Un enseignant présente un projet d'enseignants et TES du secteur de l'accueil pour organiser des petits-déjeuners à la cafétéria et pour l'ameublement d'un café étudiant pour les élèves du secteur de l'accueil et fournit au conseil le budget demandé. Des membres questionnent la nécessité d'acheter un grand réfrigérateur commercial estimé à 10 000\$ plutôt que plusieurs réfrigérateurs moins dispendieux. Il est noté que la nourriture pour les petits déjeuners proviendra majoritairement de dons d'entreprises, et que certains peuvent avoir un volume trop grand pour entrer dans des réfrigérateurs réguliers (par exemple, une palette de yogourts offerte par le fabricant). Certains membres questionnent aussi la taille du téléviseur demandé et se demandent si des options plus économiques devraient être envisagées. Le conseil appuie les deux projets, mais demande un argumentaire plus poussé avant d'approver la demande de budget. La direction note également que nous sommes dans l'obligation de passer par les fournisseurs homologués pour certains items, ce que le budget proposé ne semblait pas faire. Quand aucun fournisseur homologué n'a l'item voulu, nous devons obtenir trois soumissions différentes pour s'assurer d'avoir le meilleur prix possible.

## 11. Rapports élèves

Les représentants des élèves demandent l'approbation d'une journée couleur par mois (au coût de 2\$ pour financer les activités étudiantes). Le conseil approuve la demande à l'unanimité.

## 12. Rapports des professionnels

La représentante des professionnels présente la situation des conseillers en orientation qui s'occupent de l'ensemble de l'école. Un conseiller en orientation travaille avec les élèves de secondaire 1-2-3, et un autre avec ceux de secondaire 4-5. Ils construisent ensemble une planification afin que tous les élèves puissent recevoir un atelier ou un service en orientation selon leur niveau scolaire.

Les dates de visite du Salon des formations professionnelles seront envoyées aux parents par courriel dans un message de la direction. L'objectif est d'encourager les élèves à visiter le salon avec leur famille.

La psychologue, qui est présente à l'école 4 jours, travaille à faire des évaluations d'élèves et joue aussi un rôle de conseil à l'ensemble des secteurs. Elle prépare avec les deux psychoéducatrices la Semaine de la santé mentale prévue en novembre.

L'ergothérapeute TSA travaille maintenant dans six écoles différentes dont Lucien-Pagé!

Il reste un poste de psychoéducateur à combler. L'équipe a grandement besoin de ce soutien!

## 13. Rapports de la direction

La direction rappelle que la rencontre de parents de la première étape aura lieu le 20 novembre. Les heures et le fonctionnement précis demeurent à confirmer avec l'équipe-école.

La direction demande aux membres parents s'ils lisent et apprécient le Mémo-parents envoyé mensuellement. Les parents disent apprécier cet envoi.

## 14. Calendrier des rencontres

Le conseil s'entend pour que les réunions du CÉ aient lieu le deuxième mardi de chaque mois à l'exception de janvier (où il n'y aura pas de rencontre) et mars (où elle aura lieu le troisième mardi en raison de la semaine de relâche). La date de la rencontre de juin sera déterminée ultérieurement.

Les rencontres auront donc lieu aux dates suivantes :

11 novembre, 9 décembre, 10 février, 17 mars, 14 avril et 12 mai.

## 15. Signature du contrat avec Unimage (entreprise d'uniformes)

La direction rappelle que le contrat avec Unimage est d'une durée de 36 mois et doit être renouvelé pour l'an prochain.

Les représentants des élèves mentionnent avoir souvent entendu de la part des élèves qu'ils souhaiteraient avoir l'option d'un t-shirt d'uniforme, plutôt que seulement le polo. Un enseignant ajoute que le tissu des polos ne respire pas et que plusieurs élèves les trouvent inconfortables. Il est mentionné qu'on pourrait profiter du renouvellement de contrat pour rouvrir le dossier du code vestimentaire; il est important pour le sentiment d'appartenance à l'école que les élèves soient fiers de porter l'uniforme de leur école.

Les représentants des élèves mentionnent un enjeu à propos des shorts : des filles ont signalé s'être fait avertir à propos de la longueur de leurs shorts alors que des garçons qui portent la même taille ne se font rien dire.

La direction rapporte qu'un sondage organisé par une classe d'adaptation scolaire l'an dernier a révélé que les élèves aimeraient que le logo de l'école soit présenté différemment sur les uniformes. Elle ajoute qu'il est essentiel de trouver un fournisseur capable de fournir assez d'uniformes pour une école de plus de 1600 élèves, et que très peu de fournisseurs ont cette capacité en dehors d'Unimage. L'école reçoit une ristourne de 4% sur le prix des uniformes vendus. Lucien-Pagé choisit de vendre ses uniformes au prix le plus bas possible pour respecter la capacité de payer des parents.

Ce point sera reconduit dans une future réunion après une consultation des élèves et du personnel sur la question.

## 16. Levée de l'assemblée : 20h29

## Annexe 1 : Lettre des parents du programme Multi-Arts-Médias (page 1)

21 octobre 2025

À l'attention des membres du conseil d'établissement  
École secondaire Lucien-Pagé

Objet : **Demande d'appui du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Lucien-Pagé au projet visant à permettre aux élèves inscrits au programme de concentration MULTI-ArtsMédia (MAM) de suivre les cours de sciences enrichies en secondaires 4 et 5**

Chers membres du conseil d'établissement,

En tant que parents d'élèves du programme MULTI-ArtsMédia (MAM) de l'école secondaire Lucien-Pagé, nous vous interpellons aujourd'hui afin que le Conseil d'établissement de l'école puisse réitérer son appui au projet visant à permettre aux élèves du programme de suivre les cours de sciences et technologies enrichies (STE) en secondaire 4 et de chimie et physique en secondaire 5.

Au cours des dernières années, les enseignantes Marie-Christine Côté et Manon Galibois, qui sont responsables de l'actuel programme MAM, ont effectué plusieurs démarches à l'école Lucien-Pagé et au CSSDM. L'objectif de ces démarches était de permettre aux élèves de secondaire 4 et 5 de poursuivre leurs apprentissages dans le programme MAM tout en ayant accès aux cours de sciences enrichies qui sont préalables à certains programmes au Cégep. En effet, plusieurs élèves sont contraints de délaisser le programme MAM puisque la grille horaire ne permet pas de jumeler le programme et les cours de sciences enrichies.

Afin de dénouer les enjeux liés à l'organisation scolaire, les enseignantes ont préparé un dossier présentant un scénario rendant possible le jumelage des différents cours. La direction de Lucien-Pagé avait alors appuyé le projet qui avait ensuite été soumis au service de l'organisation scolaire du CSSDM.

Au cours de l'année 2023-2024, les enseignantes ont reçu un refus du CSSDM, prétextant qu'il serait trop complexe d'intégrer un tel programme dans la grille horaire de l'école, alors que cela existe dans d'autres écoles comme dans le programme Arts-études à Joseph-François-Perreault et certains programmes de Sports-études.

Comme parents d'élèves du programme MAM, nous souhaitons offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux élèves qui souhaitent continuer, à partir du secondaire 4, à cultiver leur intérêt et développer leurs compétences et leurs connaissances en arts, tout en permettant l'accès aux cours de sciences et technologies enrichies requis par certains programmes au Cégep.

## Annexe 1 : Lettre des parents du programme Multi-Arts-Médias (page 2)

Avec votre appui, nous comptons mobiliser les parents, les élèves du programme MAM et les membres du conseil d'établissement de l'école Lucien-Pagé afin de renverser la décision du CSSDM.

À cet effet, nous allons au cours des prochaines semaines :

- rassembler les signatures des parents, élèves et membres du CÉ afin d'appuyer le projet; et
- faire progresser une lettre et les signatures d'appui selon le canal privilégié au CSSDM.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et espérons obtenir une résolution du CÉ en appui à notre démarche.

Cordialement,

Les parents d'élèves au programme MAM de Lucien-Pagé :

**Myriam Broué et Maxime Rivet** (Agathe Rivet, secondaire 2)

**Ophélie Desrochers et Gourmet Délice** (Zara Brunelle Desrochers, secondaire 2)

**Vidya Voora** (Laila El Mouaddan, secondaire 2)

**Catherine Lessard et Guillaume Charest-Hallée** (Colin Hallée, secondaire 2)

**Dominique Charron** (Élodie Lessard-Charron, secondaire 2)

**Catherine Pinsonneault** (Rufus Pinsonneault Derome, secondaire 2)

**Ana Furlaneto et Mauricio Farinelli** (Helena Furlaneto Farinelli, secondaire 2)

**Daredjane Assathiany et Alessandro Bleve** (Levan Assathiany Bleve, secondaire 2)

**Jean-Philippe Richard et Julie Lafontaine** (Clara Richard, secondaire 2)